



Mars 2022

## Brève info retraite

### **Hausse du minimum de retraite : est-ce une promesse vraiment tenable ?**

La plupart des candidats à l'élection présidentielle proposent de relever le minimum de pension. Plusieurs avancent des chiffres comme 1.100 euros ou 1.400 euros. Sauf qu'en pratique cette proposition risque d'être difficilement accessible pour tous. Mais avancer de tels chiffres risque d'être une promesse difficile à tenir en raison du fonctionnement même du minimum de pension.

Rappelons d'abord comment marche ce dispositif. Pour les salariés, on parle de **minimum contributif**. Vous pouvez en bénéficier à partir du moment où vous pouvez toucher une retraite à taux plein. Il est au maximum de 713,11 euros par mois. Cette somme concerne uniquement le régime de base. Il n'existe pas de minimum de pension pour le régime complémentaire. Vous cumulez des points en fonction de votre carrière, points qui, par la suite, vous permettent de toucher une retraite. En moyenne, **les points Agirc-Arrco** rehaussent le minimum de pension d'un tiers. Les deux cumulés, la retraite minimale pour une carrière complète tourne autour de 950 euros. Mais c'est donc du cas par cas.

Dire que l'on porte ce montant à 1.000 euros ou plus, signifie que c'est l'addition de la pension perçue au titre de la **retraite de base** et de la complémentaire qui doit atteindre au minimum ce montant. Le seul levier dont dispose l'État pour relever ce niveau est donc de rehausser le **minimum contributif**. Mais, par exemple, le relever à 800 euros au lieu de 713,11 euros ne veut pas dire que tous les retraités ayant une carrière complète toucheront au minimum 1.000 euros. Certains pourraient être en dessous et d'autres au-dessus.

### **La situation des femmes à la retraite : grande oubliée des programmes présidentiels**

La retraite des femmes n'est-elle déjà plus un sujet ? C'est ce qu'on pourrait penser lorsqu'on examine les programmes des différents candidats. Pourtant, pour Bruno Chrétien, président de l'Institut de la protection sociale, cette question est loin d'être réglée et mériterait d'être traitée plus sérieusement par les candidats à la présidence de la République.

Lors de la campagne 2017, les femmes étaient au centre de toutes les attentions. Emmanuel Macron se fit élire en promettant de consacrer son quinquennat à améliorer la situation des femmes. Cependant, il fallut vite déchanter. Lors de la tentative de mise en place d'un régime universel de retraite, la réalité devait s'avérer bien loin des promesses. Le projet porté par Jean-Paul Delevoye prévoyait ainsi de reporter de 7 ans l'âge de départ en **réversion** (passant ainsi de 55 ans à 62 ans). En outre, les nouvelles majorations accordées aux mères de famille devaient augmenter la retraite dès le premier enfant. En réalité, les calculs de l'Institut de la protection sociale allaient démontrer qu'avec le nouveau dispositif, les retraites de la plupart des femmes devaient baisser dans des proportions très importantes.

Alors que l'écart entre les pensions des hommes et des femmes reste à ce jour en moyenne de 24% (il était de 28% en 2010), force est de constater que la cause des femmes n'a quasiment pas avancé au regard de la retraite. On aurait pu penser que la campagne présidentielle de 2022 allait remédier à cette anomalie. Pourtant, la retraite des femmes n'est manifestement plus un sujet prioritaire.

Seules deux mesures émergent parmi les candidats s'exprimant sur le sujet :

- La réinstauration de la demi-part fiscale pour les veufs et les veuves,
- L'augmentation de la réversion du régime de base (portée de 54% à 75% dont il faut rappeler qu'elle est soumise à de strictes conditions de ressources).

Force est de constater que les principales pistes d'une modernisation de la réversion - dont les femmes sont les principales bénéficiaires - sont totalement oubliées :

- Ouverture aux couples pacsés de l'accès à la réversion : alors que de plus en plus de couples choisissent le Pacs plutôt que le mariage, la prise en compte des périodes de Pacs devrait en toute logique être prise en compte pour le calcul des droits à réversion.

- Libéralisation du partage des droits de l'assuré au profit du conjoint survivant : dans les régimes de retraite souscrits à titre individuel, bon nombre de contrats prévoient que lors du départ en retraite, l'assuré peut décider d'accorder à son conjoint tout ou partie de ses droits lors de son décès. À quelques très rares exceptions comme le régime de retraite des notaires - fort bien conçu en la matière - les régimes obligatoires se contentent le plus souvent de reverser entre 50 à 60% au profit du seul conjoint. Alors que les situations de vie maritale sont de plus en plus complexes, notre législation doit s'adapter à cette nouvelle donne. L'assuré devrait avoir la liberté de choisir de réduire sa pension au profit de celle de son conjoint survivant. Cela n'entraînerait aucune charge supplémentaire pour le système et au final chaque couple sait mieux que l'État ce qui est bon pour lui.

- Harmonisation des conditions de ressources entre les différents régimes : comment justifier les énormes discriminations entre les différents régimes sur ce point : pour les conjoints de fonctionnaire aucune condition de ressources alors que les conjoints de salariés supportent des conditions de ressources sur le seul régime de base et que les conjoints d'artisans et de commerçants les subissent aussi bien sur leur retraite de base que sur leur retraite complémentaire. Aucune justification n'est valable sur cet écart de traitement entre les différents régimes obligatoires.

La campagne de 2022 fait ainsi l'impasse sur ces questions pourtant prioritaires pour les femmes. Il est à craindre que si les 5 prochaines années verront l'application des mesures promises lors de la campagne, le quinquennat qui s'ouvre ne sera pas très utile pour les femmes.

### **Présidentielle : les angles morts du débat sur la réforme des retraites**

Les candidats à l'Elysée se focalisent sur l'âge de départ à la retraite plus que sur la baisse annoncée du niveau des pensions. Si l'on veut éviter celle-ci, il faudra soit faire des économies sur le système de retraite, soit accroître son poids dans la dépense publique, en payant plus d'impôts ou en réduisant les coûts ailleurs. Ce projet anime le débat et permet de se positionner sur l'échiquier politique. Mais ce faisant, d'autres choix restent dans l'angle mort, notamment le niveau des pensions et la part des dépenses publiques que l'on souhaite leur affecter.

## Une réforme des retraites silencieuse

Ainsi, si l'on en croit le Conseil d'orientation des retraites (COR), le niveau réel des pensions ne va pas baisser, mais leur niveau relatif par rapport aux revenus d'activité est appelé à se dégrader, car elles sont indexées sur l'inflation. Sur le long terme, les prix augmentent moins vite que les salaires. Résultat, la pension moyenne brute (1 600 euros en 2020), qui représente plus de la moitié de la rémunération brute par tête aujourd'hui, n'en représenterait plus que 32 à 36 % à horizon 2070. Cette baisse tendancielle du niveau des pensions est l'équivalent d'une réforme des retraites silencieuse mais efficace pour réduire les coûts. La part des dépenses de retraite dans le PIB, environ 13,7 % cette année, est attendue quelque part entre 11,3 % et 13 % en 2070.

## Soutenir les pensions

La baisse générale des pensions doit-elle être l'antidote du vieillissement dans les comptes de la Sécurité sociale, ou bien faut-il la contrecarrer ? C'est le premier choix auquel font face les candidats à la présidentielle en matière de retraite - au-delà des promesses visant à rehausser la pension minimum. [Marine Le Pen \(RN\) a promis](#) d'indexer réellement les pensions sur l'inflation si elle est élue, et donc de ne pas les geler. Cela n'empêcherait pas le niveau relatif des pensions de baisser. [Jean-Luc Mélenchon](#), quant à lui, veut les réindexer sur les salaires, comme dans les années 1980. Pour financer son coûteux programme d'accroissement des dépenses de retraite, il prévoit d'augmenter de 1,25 point les cotisations d'assurance-vieillesse ([10,5 milliards par an selon l'Institut Montaigne](#)) et de « soumettre à cotisation les revenus d'intéressement, de participation, d'épargne salariale, ainsi que les revenus financiers des entreprises » (8 milliards).

## Financer d'autres pans de l'Etat-providence

De son côté, Emmanuel Macron veut également soutenir les pensions, tout en réalisant des économies plutôt qu'en faisant croître la taille du système de retraite. C'est la justification première de [son projet de retraite à 65 ans](#), explique son entourage. « Les gens ne se rendent pas toujours compte qu'en partant tôt, ils perdent en pouvoir d'achat, et que la pension sera leur revenu pendant 25 ans. Partir plus tard, c'est surtout partir avec un meilleur niveau de revenu », plaide un collaborateur. En outre le président-candidat souhaite utiliser les économies sur les retraites pour financer d'autres pans de l'Etat-providence, tels que l'autonomie ou la santé, dont les besoins vont aller crescendo.

Mado Menzein

(Selon les informations de Capital et Les Echos)

Membre de la commission retraite de la Fédération des Spelc